



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE-SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière et directrice des affaires juridiques de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier à tous les citoyens et citoyennes;

QUE le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure au sens des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **LUNDI 12 AOÛT 2024**, à 19 h, à la salle du conseil du centre socioculturel Anne-Hébert.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande et ainsi faire part de ses observations ou objections.

La demande de dérogation mineure est la suivante :

« Autoriser la construction de sept (7) bâtiments multifamiliaux de six (6) logements ayant une hauteur de 9,65 mètres tandis que le *Règlement de zonage numéro 1259-2014* précise à l'article 6.1.1 que pour la zone 121-M, la hauteur minimale des bâtiments prescrite est de 10,0 mètres. »

L'immeuble en cause porte le numéro de lot 6 534 143 et est situé sur l'avenue des Catherine à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier.

Donné à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier ce 22 juillet 2024.

Isabelle Bernier,
Greffière et directrice des affaires juridiques